

**DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réunion du 9 janvier 2017
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

La séance est ouverte à 9h20 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER,
Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER,
Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, M. WOLF

. Autres conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. BITZ, M. DEBES, Mme DELATTRE VAN HECKE,
M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT,
M. HEINTZ, M. HOERLE, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme JUNG, Mme KEMPF,
Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. OEHLER,
Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS,
Mme WOLFHUGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général
délégué à la coordination territoriale

Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources
humaines

Mme AUTIER, MM. BASTIAN, BOIVIN, Mme BURGUN, M. EWALD, Mme MOREAU,
M. NIESS, Mme WEISTROFFER, directeurs de mission

Mme STAUB, directeur de Cabinet

M. GAUDIN, Mme LACQUEMENT, Mme LAMORLETTE, directeurs

Mme BUHL, directrice adjointe DAJ

M. ROESCH, directeur adjoint DSA

Mme BURCKEL, chargée de mission DSA

Excusés :

M. BAUER, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, Mme HOLDERITH-WEISS,
Mme MOZZICONACCI, M. ZAEGEL

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Tous les conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. BAUER, M. MAURER, Mme BUFFET, M. CAHN, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme MOZZICONACCI M. ZAEGEL, excusés, ainsi que M. CARBIENER

*
* *

N° CP/2017/001 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'approbation de la convention relative au projet INTERREG V Rhin Supérieur n°11.1 « GeoRhena : un centre de compétences d'information géographique appuyé par un géoportail » du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention relative au projet INTERREG V Rhin Supérieur n°11.1 « GeoRhena : Un centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail » du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018, annexé à la présente délibération ;

- autorise son président à signer la convention relative au projet INTERREG V Rhin Supérieur n°11.1 « GeoRhena : Un centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail » du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/002 - 62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'attribution de subventions départementales en faveur du camping-caravaning

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

. 158 191 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays Rhénan pour des travaux de modernisation fondamentale de l'ensemble du camping le « Staedly » et pour l'acquisition de cinq Habitations Légères de Loisirs ;

. 13 371,40 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour la création d'une aire de service pour camping-cars à Wissembourg ;

Ces subventions seront versées en deux fois aux bénéficiaires :

- . un acompte de 30 % sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux ;
 - . le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays Rhénan et du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ;
- autorise son président à signer les conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/003 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition de conventions de financement de la TVA à conclure entre le Département et les collectivités locales concernées

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure des conventions avec les collectivités figurant dans les tableaux en annexe selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/004 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de Kintzheim

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Kintzheim qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département du Bas-Rhin ;

- concernant les déplacements et le réseau routier départemental, la Commission Permanente :

. préconise de porter à 15 mètres le recul des constructions pour la route départementale 167 en zone UX ;

. demande que la mention concernant le projet d'aménagement de carrefour sur la RN59 « le projet départemental de giratoire pour desservir La Vancelle », page 36 du Rapport de présentation, soit rectifiée.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/005 - 70530 - Entretien courant du réseau routier

Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 966 311,59 € aux collectivités figurant dans les tableaux annexés, selon la ventilation prévue dans ces annexes.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/006 - 70530 - Entretien courant du réseau routier

Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure des conventions avec les collectivités figurant dans le tableau en annexe selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/007 - 74510 - Espaces naturels

**Sécurité des usagers sur les routes départementales
- Dispositif de franchissement de la faune**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer des subventions aux associations ci-dessous d'un montant total de 22 757 € pour le suivi de l'opération batraciens 2017, selon la répartition suivante :

. 19 800 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;

. 2 957 € à l'Association les Piverts ;

- de réserver un crédit de 1 000 € pour le renouvellement du matériel lié à l'opération « batraciens ».

Les modalités de versement sont les suivantes :

Conformément au règlement financier départemental, le versement de ces aides interviendra pour moitié à la signature de la convention, et le solde à la remise du rapport final et sur production d'un mémoire récapitulatif.

La Commission Permanente approuve également les termes des projets de convention 2017 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les associations concernées par la mise en œuvre de ces opérations, joints en annexe à la présente délibération, et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/008 - 44060 - Loisirs et éducation

Proposition d'attribution d'aides pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) et d'Allocations Vacances

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 5 865,60 € selon la ventilation par bénéficiaire et par montant, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération :

. Accueils de loisirs sans hébergement : 5 008,32 €, étant précisé que le montant de l'aide est de 1,92 € par journée et par jeune ;

. Allocations vacances : 857,28 €, étant précisé que le montant de l'aide est de 18,24 € par enfant et par séjour. Ce montant est versé directement à la structure organisatrice du séjour.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/009 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics
Proposition d'approbation de l'avant-projet définitif de l'extension de la demi-pension du collège de l'Outre-Forêt à SOULTZ-SOUS-FORETS.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'autoriser le lancement des travaux d'extension du restaurant scolaire du collège de l'Outre-forêt à Soultz-Sous-Forêts ;
- d'approuver la proposition d'avant-projet-définitif de l'opération d'extension du restaurant scolaire du collège de l'Outre-forêt à Soultz-Sous-Forêts ;
- d'approuver le coût de l'opération à 360 000 € TTC ; le coût prévisionnel définitif des travaux s'élevant à 240 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/010 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition de fixation des montants 2016 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés pour nécessité absolue de service et proposition d'attribution de logements de service des collèges

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide de fixer, pour l'année 2016, le montant des prestations accessoires accordées à l'ensemble des agents logés par nécessité absolue de service dans les collèges, aux montants suivants :
- 1 835,12 € pour un logement avec chauffage collectif ;
- 2 447,05 € pour un logement avec chauffage individuel ;
- approuve les termes des projets de convention d'occupation précaire de logements de service à conclure avec les collèges Europe d'Obernai, Rouget de Lisle de Schiltigheim et Erasme de Strasbourg, en faveur des bénéficiaires et selon les modalités figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/011 - 52060 - Fonctionnement des collèges privés

**Proposition d'attribution des dotations de fonctionnement
2017 des collèges privés sous contrat d'association**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve pour 2017 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat – part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 902 289,92 € ;
- approuve l'attribution à ces mêmes collèges privés, de dotations d'un montant total de 84 005,57 € au titre de l'ajustement du forfait d'externat 2015 – part fonctionnement matériel ;
- décide de répartir la somme totale de 1 986 295,49 € pour le forfait d'externat – part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 1 à la présente délibération ;
- approuve pour 2017 l'attribution à ces mêmes collèges privés d'un forfait d'externat – part personnel, d'un montant total de 1 883 688,48 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/012 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques

Proposition d'approbation d'une convention financière à conclure avec l'Association Départementale d'Action et d'Information Musicales et chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM67), d'un projet de convention d'objectifs à conclure avec la Ville de STRASBOURG pour l'Orchestre Philharmonique et d'un projet de convention d'objectif à conclure avec le Théâtre du Marché aux Grains

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Départementale d'Action et d'Information Musicales et chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM67) ;
- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg pour l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ;
- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Théâtre du Marché aux Grains, la Ville de Bouxwiller, la Communauté de Communes du Pays de Hanau, la Région Grand Est et l'Etat.

Elle autorise son président à signer les conventions dont les projets sont annexés au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/013 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution de subvention pour l'adaptation d'un logement locatif social

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 300 € à CUS HABITAT pour l'adaptation d'un logement social situé au 12 rue de la Faisanderie à Lingolsheim.

Elle approuve, par ailleurs, les termes de la convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer ladite convention à conclure avec CUS Habitat.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/014 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

Proposition d'attribution d'aides départementales à l'adaptation du logement de personnes handicapées et/ou âgées en perte d'autonomie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 32 190,13 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes handicapées et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/015 - 33010 - Fonds de solidarité pour le logement

Evolution du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les modifications apportées au règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement concernant l'évolution de sa gouvernance avec une gestion portée par la mission insertion et emploi et la mise en œuvre d'un comité stratégique des financeurs

du FSL donnant un avis sur l'affectation budgétaires des différentes prestations du fonds, l'habilitation des organismes agréés et financés dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement. Le règlement intérieur ainsi modifié est annexé à la présente délibération ;

- décide que son entrée en vigueur s'effectue à compter du 1er janvier 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/016 - 34020 - Aide au fonctionnement des aires d'accueil

SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2017

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux maîtres d'ouvrage ou gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage les subventions suivantes :

- à la Commune de Barr, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hœnheim-La Wantzenau ;
- à la Communauté de Communes de Bischwiller et environs, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bischwiller ;
- à la Communauté de Communes de la Région de Brumath, une subvention prévisionnelle maximum de 46 101,60 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Brumath ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 18 440,64 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Eckbolsheim ;
- à la Commune d'Erstein, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 28 429,32 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Geispolsheim ;
- à la Commune de Haguenau, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haguenau ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 20 745,72 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Illkirch-Graffenstaden ;

- à la Commune de Molsheim, une subvention prévisionnelle maximum de 23 050,80 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Molsheim ;
- à la Commune de Mutzig, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig ;
- à la Commune d'Obernai, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ostwald-Lingolsheim ;
- à la Communauté de Communes de la Région de Saverne, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Schiltigheim ;
- à la Communauté de Communes de Sélestat, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 29 966,04 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Strasbourg-Rue de Dunkerque ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 25 355,88 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vendenheim ;
- à la Commune de Wasselonne, une subvention prévisionnelle maximum de 11 525,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne.

Ces subventions seront versées pour moitié en 2017 après signature de la convention d'aide au fonctionnement. Le solde sera versé en 2018 après établissement d'un bilan, sur la base d'un prorata en fonction du coût effectif ressortant de ce bilan et de l'occupation effective des places.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les conseillers départementaux sont présents, à l'exception de M. BAUER, Mme BUFFET, M. CAHN, Mme HOLDERITH-WEISS, Mme MOZZICONACCI, M. ZAEGEL, excusés, ainsi que M. CARBIENER

N° CP/2017/017 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la création de logements locatifs sociaux

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 104 000 € au titre la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département à BATIGERE, le Nouveau Logis de l'Est et à la SIBAR pour la création de 76 logements locatifs sociaux figurant dans les tableaux annexés.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention type d'attribution et de réservation de logements sociaux à conclure respectivement entre le Département, BATIGERE, la SIBAR et le Nouveau Logis de l'Est.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département, BATIGERE, la SIBAR et le Nouveau Logis de l'Est.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/018 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la création d'un logement locatif social communal

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 13 900 € à la Commune de HUNSPACH dans le cadre du dispositif d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu la convention particulière à intervenir sur cette base entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de HUNSPACH.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/019 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 188,82 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, présentés par territoires, joints à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/020 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession foncière au profit du domaine public de la Commune de BINDERNHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide du transfert de la parcelle cadastrée sous section D n°713/0445 avec 10,44 ares, à l'euro symbolique sans versement de prix, au profit de la voirie communale de BINDERNHEIM ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/021 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de régularisation foncière à INGENHEIM RD 67 - Acquisition d'une parcelle de terrain

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée sous section 26 n°306/43 de 0,50 are au prix de 34 € pour la surface concernée ;

- dit que l'acte de vente sera passé en la forme administrative ;

- désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/022 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisition de deux parcelles de terrain à LUPSTEIN, le long de la RD 421

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide en vertu de l'article L3213-1 du CGCT, l'acquisition des parcelles cadastrées sous section 54 n° 157/68 avec 6,24 ares et n° 158/68 avec 7,56 ares à LUPSTEIN, au prix total de 1 159,20 € ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/023 - 03015 - Travaux lourds de construction et restructuration

Proposition d'approbation d'un projet de protocole transactionnel à conclure avec l'agence ANTONELLI & HERRY Architectes dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la maison de vacances "Les TERRASSES" à WANGENBOURG.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle dont le montant forfaitaire s'élève à 3 600 € TTC ;

- approuve les termes du projet de protocole transactionnel à conclure avec l'agence Antonelli & Herry et autorise son président à le signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/024 - 00000 - Administration générale

Information sur les marchés publics et avenants conclus

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant dans le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/025 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes divers

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la radiation des prénotations d'inscriptions hypothécaires et restrictions au droit de disposer grevant la parcelle cadastrée au Livre Foncier de Strasbourg-Koenigshoffen-Cronenbourg, section ML n°382/35, Route de l'Engelbreit n°21, uniquement en ce qu'elles portent sur le lot de copropriété n°141, n°146, n°147 et n°150 dépendant de l'immeuble situé 21 Route de l'Engelbreit, Résidence copropriété Ovides à Strasbourg à la demande de l'ABRAPA.

Le Département conserve les prénotations d'hypothèque et les restrictions au droit de disposer sur les parcelles cadastrées au Livre foncier de Strasbourg-Koenigshoffen-Cronenbourg, section LK n°501/60, Route de Mittelhausbergen n°85 uniquement en ce qu'elles portent sur les lots n°15, n°16, n°107 et n°111, section ML n°372/34, Chemin de l'Engelbreit n°25, section ML n°382/35, Route de l'Engelbreit n°21 uniquement en ce qu'elles portent sur les lots n°106 à n°113, n°120 à n°128, n°151 et n°152 et au Livre foncier d'Illkirch-Graffenstaden, section 59 n°171/110 Hertenmatten pour les emprunts de 536 800 € (montant à l'origine de 766 852 €) et de 263 192 € (montant à l'origine de 526 384 €) souscrits auprès de la CARSAT.

- décide d'approuver par ailleurs les termes des projets d'avenants aux conventions et d'autoriser son président à les signer ainsi que tous les documents établis en cette affaire ;

- décide d'autoriser par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/026 - 06030 - Manifestations, réceptions et évènements

Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle (AMAM) (5ème Rencontre des Mémoires) du 11 au 13 janvier 2017 à Strasbourg : 1 000 € ;

- Lycée Jean Monnet (16ème édition du Carrefour des formations les 28 février et 1er et 2 mars 2017 à Strasbourg) : 1 000 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/027 - 60520 - Subventions diverses

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 3 850 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux des dotations par canton annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/028 - 04025 - Emploi

Proposition d'un projet de convention à conclure dans le cadre de la mise à disposition d'un agent du Département du Bas-Rhin auprès de la Mission Locale d'Alsace du Nord

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne son accord à la mise à disposition d'un agent départemental auprès de la Mission locale d'Alsace du Nord ;

- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition de l'agent départemental auprès de la Mission locale d'Alsace du Nord avec effet au 16 janvier 2017, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport n°5** : - *Entretien courant du réseau routier - Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie* : M. ERBS, 1^{er} adjoint de la Commune de Haguenau, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 12** : - *Enseignement et transmission artistiques - Proposition d'approbation d'une convention financière à conclure avec l'Association Départementale d'Action et d'Information Musicales et chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM67), d'un projet de convention d'objectif à conclure avec la Ville de STRASBOURG pour l'Orchestre Philharmonique et d'un projet de convention d'objectif à conclure avec le Théâtre du Marché aux Grains* : Mmes DELATTRE VAN HECKE, DOLLINGER, LEHMANN, PFERSDORFF, M. LE TALLEC, membres du Conseil d'administration de l'ADIAM, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 16** : - *SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2017* : M. WOLF, président de la Communauté de Communes de la Région de Brumath, M. FISCHER, maire de la Commune d'Obernai, Mme ESCHLIMANN, maire de la Commune de Wasselonne, M. CAHN, Vice-président de l'Eurométropole, chargé des missions liées au schéma départemental des gens du voyage et de son application ; M. HOERLE, maire de la Commune de Bischheim, M. DEBES, maire de la Commune de Hœnheim, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n°25** : - *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts- Organismes divers* : Mmes ALFANO, ESCHLIMANN, KEMPF, membres titulaires du Conseil d'administration de l'ABRAPA concerné par le prêt, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote de ce rapport.

✧ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le **lundi 6 février 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

*
* *

La séance est levée à 9h50

Le Président,



Frédéric BIERRY